

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**
Comité syndical du 9 février 2023

Nombre de membres : <ul style="list-style-type: none">• En exercice : 18• Qui ont pris part à la délibération : 17	L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Lacaune.
Date de convocation : 2 février 2023	Etaient présents : <ul style="list-style-type: none">- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Françoise PONS et Alain RICARD- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Pierre BAILLY, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Francis CROS, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL Absents excusés : Brigitte PAILHE-FERNANDEZ Anne-Lise SAUTEREL a été désignée secrétaire.

Délibération N° 2023-5 – Attribution des subventions 2023

Le Président propose d'attribuer la subvention suivante en 2023 :

- Participation au fonctionnement du Conseil de Développement des Hautes Terres d'Oc sur la base de 0,20 € par habitant, soit la somme de 4 075.40 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer et de verser cette subvention pour la somme indiquée,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023 du PETR des Hautes Terres d'Oc

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 9 février 2023.

Le Président,
Jean-Marie FABRE.

